

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2012

Présents : Messieurs Jean Venot, Michel Grandjanny, Robert Nuzillat, Dominique Arnoux, Frédéric Mathy, Pierre d'Heilly, Mesdames Marie Hélène Porot, Mesdemoiselles, Aude Noël, Sophie Lorton Monsieur Laurent Mazille, Madame Sabine Prévotat.

Excusés : Mesdames Joëlle Muller, Marie Hélène Postal, Paule Redheuil.

➤ **Approbation du compte rendu de la séance du 20 février 2012**

➤ **BUDGET COMMUNAL**

Le budget de fonctionnement est équilibré en dépense et recette à 726 945 Euros.

✦ Dans les dépenses figurent 13 600 Euros pour l'alimentation électrique d'un terrain vendu par les consorts GRILLOT.

✦ 44 130 Euros pour l'enfouissement des réseaux dans la rue des Orfèvres.

✦ 6 900 Euros pour l'éclairage de la Croix de Bois.

✦ 85 462 Euros mise en réserve pour la future cantine.

Le budget d'investissement est équilibré en dépense et recette 410 292 Euros.

Principales dépenses :

✦ Eglise 199 200 Euros TTC

✦ Cure 37 165 Euros TTC

✦ Salle des Fêtes 5 020 Euros TTC

✦ Photocopieur Ecole 3 529 Euros TTC

✦ Voirie 40 000 Euros TTC

✦ Cuve à Fuel 1 256 Euros TTC

Budget : voté à l'unanimité

➤ **BUDGET ASSAINISSEMENT**

Equilibré en fonctionnement à 116 799 Euros

Equilibré en investissement à 74 715 Euros

Voté à l'unanimité

➤ **RPI.**

Le Maire lit un mail du 22 février 2012 de Mr BOURGIGNON directeur académique des services de l'Education Nationale « Au regard de la situation de l'ensemble des écoles de Saône et Loire et dans le cadre des moyens mis à ma disposition après avoir consulté le 20 février 2012 le conseil départementale de l'éducation Nationale, j'ai été amené à décider la

fermeture de la deuxième classe de l'école élémentaire de votre commune ».

Une partie du Conseil Municipal s'insurge contre la décision du directeur académique des services de l'Education Nationale qui va à l'encontre de la position de l'inspecteur de la circonscription. En cela Mr le Directeur académique s'affranchit de ce qui devrait être sa priorité : l'intérêt des enfants.

Après un long débat, le Maire propose deux votes :

✦ 1^{er} vote : « Recours au tribunal administratif »
5 pour, 4 contre, 2 abstentions

✦ 2^{ème} vote : « Retrait du R.P.I . »
2 pour, 7 contre, 2 abstentions

Le Maire étudiera la possibilité d'aller au tribunal administratif avec l'assurance et la consultation du cabinet d'avocat.

➤ **DIVERS**

Le Maire fait part d'une demande du club de tennis de Bissey pour utiliser notre court lors de leur tournoi organisé du 10 au 24 juin. Le conseil donne son accord.
Le conseil municipal établit le bureau de vote pour le dimanche 22 avril.

Séance levée à 22h00.

Prochaine réunion le 18 avril 2012 à 18h45